

# CHECK-LIST

Pour demander une aide financière à la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) du Canton de Vaud [www.vd.ch/aide-financiere-jeunesse](http://www.vd.ch/aide-financiere-jeunesse)



*Le présent document est élaboré par jaiunprojet.ch sur la base des directives officielles de la DGEJ, mais ne remplace pas ces dernières.*

**>Envoi** : adresser la demande par écrit au Canton ([projets.jeunes@vd.ch](mailto:projets.jeunes@vd.ch)) selon **les délais** de dépôt des dossiers visibles sur : [http://www.jaiunprojet.ch/jaiunprojet\\_offres.html](http://www.jaiunprojet.ch/jaiunprojet_offres.html)

**>Montant de la subvention** : demander un montant précis, il doit apparaître dans le budget.

**>Recevabilité** : envoi du dossier au moins **1 mois avant** la réalisation du projet. Le groupe d'organisation doit être composé majoritairement de jeunes domiciliés sur territoire vaudois et âgés jusqu'à 25 ans révolus. Projets **individuels** (organisés par 1 seule personne) écartés d'office.

**>Le dossier de candidature<sup>1</sup>** (max. **10 pages** + les annexes) doit comporter au moins :

- Une **description** du projet et de ses objectifs
- Un **budget** détaillé, indiquant l'état des diverses demandes d'aide financière
- Le **montant chiffré de la demande** d'aide financière sollicitée auprès de la DGEJ

## CRITERES D'ATTRIBUTION



### 1. PARTICIPATION – *Quelle est l'implication des jeunes dans le projet ?*



**Implication** réelle des jeunes : à expliciter dans le dossier.

Les jeunes doivent être à l'initiative du projet et les **principaux organisateurs**.

Ils peuvent toutefois se faire aider par des adultes si besoin.

*En cas de projet porté par des mineur.es, la DGEJ peut demander l'accord d'un parent ou autre adulte comme garant du projet.*



### 2. STRUCTURE DU GROUPE – *Qui fait quoi ?*



**Liste** des organisateurs principaux du projet à mettre dans le dossier, en indiquant pour chacun : **date de naissance**, **lieu de domicile**, et précisant **qui fait quoi dans le projet**.



Joindre au dossier les **statuts signés**, s'il s'agit d'une association.



### 3. EXTRASCOLAIRE – *Le projet se réalise-t-il hors d'une formation ?*



Si le projet est conçu dans le cadre d'une formation, mais qu'il se réalise en-dehors de celle-ci et ne fait ni l'objet d'une évaluation (note) ni est exigé dans le cursus : préciser.

<sup>1</sup> Canevas de dossier disponible sur : [http://www.jaiunprojet.ch/documents\\_utiles.html](http://www.jaiunprojet.ch/documents_utiles.html)

4. A BUT NON LUCRATIF – *Le projet vise-t-il à générer du profit ?*



Pas de soutien financier possible pour des projets d'entreprises.

5. FAISABILITE – *Avez-vous demandé les autorisations nécessaires ?*

*Evalué les besoins en sécurité ?*



Le **budget doit être « réaliste »** (équilibré et sans dépenses « excessives »), les **paramètres de sécurité** pris en compte, les **autorisations** obtenues et jointes au dossier.

Demandes d'**autorisations pour une manifestation** : POCAMA

<https://www.vd.ch/prestation-detail/prestation/demander-une-autorisation-pour-une-manifestation/>

6. TRANSPARENCE – *Avez-vous justifié vos dépenses ? Clarifié le budget ?*



Joindre des **devis/contrats** pour justifier les principales dépenses. Préciser l'**état (en cours/reçu/refusé)** des demandes de fonds et les **montants** sollicités/reçus. Les dépenses déjà effectives ne sont pas prises en compte (aucun remboursement de facture ne sera fait).

7. NOUVEAUTE – *S'agit-il d'une 1<sup>ère</sup> demande à la DGEJ ? Si non, qui sont les nouveaux organisateurs et combien sont-ils ?*



Si une demande a déjà été déposée préalablement pour un même projet, préciser dans la liste des principales personnes en charge de l'organisation **lesquelles sont nouvelles**.  
*Un projet de même nature peut être soutenu plusieurs fois s'il est présenté par des groupes de jeunes en majorité différents.*

8. BESOIN – *Le budget est-il équilibré ?*



Prévoir un **budget équilibré** (total des rentrées d'argent = total des sorties).

Un bénéfice non prévu à hauteur de 500.- peut, au cas par cas, être gardé sans condition.

**A noter :**

A la fin du projet, les bénéficiaires doivent envoyer à la DGEJ un rapport comprenant le bilan du projet et les comptes finaux.

Pour vous aider à présenter ces comptes, un modèle de budget est à disposition :

[http://www.jaiunprojet.ch/documents\\_utiles.html](http://www.jaiunprojet.ch/documents_utiles.html)

9. DEMARRAGE – *S'agit-il du début d'un projet/d'un projet ponctuel ?*



Aide financière possible pour : **projets ponctuels, démarrage de structures ou achat de nouveau matériel**. Pas d'aide financière possible pour les loyers ou les salaires.



**En cas d'achat de matériel** : créer une association et préciser dans les statuts qu'« en cas de dissolution, les avoirs de l'association seront attribués à une association poursuivant des buts analogues. »

10. SUBSIDIARITE – Avez-vous envoyé une demande d'aide financière à votre Commune ? Fait appel à d'autres services subventionnés par le Canton ?
- 💡 Demander si possible au préalable aux **Communes** la même somme qu'au **Canton**.
  - 💡 Demander aux **services déjà subventionnés par l'Etat** (vivement recommandé) : par exemple au Bureau culturel et/ou à l'Association des jeunes vidéastes si projet filmé, ou encore à l'ADSS si projet d'enregistrement d'album, etc. En cas de non sollicitation de ces services : le justifier.
  - 💡 Vérifier s'il y a d'autres aides financières possibles au niveau du **Canton** (par exemple Service de la culture, Service de l'éducation physique et du sport).
11. SOURCE DE FINANCEMENT ETHIQUE – De la vente d'alcool /de cigarettes ou du sponsoring par des marques d'alcool/de cigarettes sont-ils prévus ?
- 💡 Renoncer à la vente d'alcool fort et de cigarettes, ainsi qu'au sponsoring par de marques d'alcool (y compris de bières) et de cigarettes si aide souhaitée par la DGEJ.
  - 💡 En cas de vente d'alcool (vin, bières, cidre) : vivement recommandé de mettre en place un système de bracelets selon l'âge, gratuit si formation suivie auprès de la Croix-Bleue : contacter [astrid.engestrom@croix-bleue.ch](mailto:astrid.engestrom@croix-bleue.ch) / [raidblue.ch](http://raidblue.ch)
12. LIBERTE D'IDEOLOGIE ET TOLERANCE – Quelles sont les valeurs véhiculées ?
- 💡 Promouvoir la **dignité, le respect d'autrui et des différences**.  
Les projets extrémistes, sectaires ou prosélytes sont exclus de toute aide financière.
- A noter :**  
En cas de projet filmé (court métrage, film, clip vidéo, etc.), ne pas oublier de joindre le story-board en annexe de votre dossier envoyé à la DGEJ.
13. OUVERTURE – Votre projet est-il ouvert à toutes et tous ?
- 💡 Le projet doit être ouvert **au plus grand nombre**, ne pas se limiter aux personnes l'organisant ou exclusivement aux membres d'une association.  
Exception : pour les regroupements d'associations (tels Scout ou Jeunesses).
14. PROJETS A L'ETRANGER – Votre projet se déroule-t-il en Suisse ?
- 💡 Pas d'aide possible pour les voyages ou projets se déroulant à l'étranger.  
En revanche, aide possible pour organiser sur territoire suisse une **soirée de récolte de fonds** en vue d'un voyage, ainsi que pour une **soirée de retour** suite au voyage. Dans ce cas, joindre le budget global du projet à la demande.

## CONTACT

Pour toute question ou besoin d'aide, n'hésitez pas à contacter les promotrices de jaiunprojet.ch !  
Elles vous conseillent gratuitement : 079 256 15 28 – Anna Mrazek / 079 411 27 13 – Marie Bertholet  
[jaiunprojet@cvaj.ch](mailto:jaiunprojet@cvaj.ch)